

PROGRAMME DE FORMATION

ACCOMPAGNEMENT V.A.E

1. OBJECTIFS

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, [...] en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, [...] , enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. »

(Article L 6411-1 du Code du Travail)

2. COMPÉTENCES VISÉES

L'accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) vise à développer la capacité à formaliser par écrit et à présenter à l'oral les compétences acquises au travers de son expérience professionnelle et/ou personnelle par rapport au référentiel d'un titre, d'un diplôme professionnel ou d'un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP.

3. PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Accompagnant justifiant d'expériences professionnelles suffisantes (1 an d'expérience dans le domaine du diplôme), en rapport avec le diplôme et dont la candidature a été validée par le CERTIFICATEUR.

4. MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Entretiens d'explicitation avec le conseiller VAE pour l'aide à la rédaction du dossier
- Atelier individuel méthodologique
- Atelier collectif ou individuel de préparation à l'oral
- Echanges réguliers permettant le suivi et l'appréciation des résultats
- Feuilles de présences signées des stagiaires et du formateur par rdv
- Evaluation de fin d'accompagnement

5. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA FORMATION



- Durée : 24 heures d'accompagnement
 - Horaires : intervention possible pendant et en dehors des heures de travail (possibilité d'intervention le soir de 17h à 20h)
 - Rythme discontinu
 - Mode d'organisation pédagogique : présentiel et suivi à distance
 - Lieu de formation : site client ou sur nos sites

Tarif : 2100 euros TTC

Finançable : CPF, OPCO, Pôle Emploi, Entreprises et personnel

